YERRES

Publication le 18/12/2025

Affaires Culturelles et du Patrimoine
N° tél. : 01 80 37 20 61
N/Réf. : OC/BP/RG

DECISION N°2025/425

OBJET : Convention de commissariat relative à l'exposition « Les impressionnistes face à la tradition » dans le Centre d'Art et d'Expositions « La Ferme Ornée » à la Maison Caillebotte

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que la Commune de Yerres organise une exposition, intitulée « Les impressionnistes face à la tradition », à la Ferme Ornée de la Maison Caillebotte du 22 mai au 12 septembre 2027,

CONSIDERANT qu'il est souhaité que le commissariat de ladite exposition soit confié à Monsieur Brice AMEILLE,

D E C I D E

D'APPROUVER et DE SIGNER une convention de commissariat relative à l'exposition de « Les impressionnistes face à la tradition »,

DIT que le montant total de la prestation s'élève à 12 000 € HT (TVA non applicable), et que le paiement s'effectuera selon l'échéancier suivant :

- 30 % du montant total en janvier 2026, soit 3 600 € HT,
- le solde à l'inauguration de l'exposition, soit 8 400 € HT,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres,
Le Maire,
Conseiller départemental,
Signé électroniquement par
Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Le 17 décembre 2025
Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 18/12/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20251217-lmc111201H1-AR